

**Extrait Du Registre
Des Délibérations Du Conseil Municipal
République Française
Département Haute-Corse
Commune de FURIANI**

Séance du 16 décembre 2024

DCM N° 2024-69

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	20
Date de la convocation		
10/12/2024		
Date d'affichage		
17/12/2024		

L'an deux mil vingt-quatre

Et le seize décembre

à 17 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Michel SIMONPIETRI, Maire.

17 Membres présents : MM. SIMONPIETRI Pierre Michel, POZZO DI BORGO Louis, GIAMARCHI Marie Dominique, BIAGGINI Jean, SIMONI-PIACENTINI Céline, FINI René, ALBERTINI Francine, PASQUALINI Maurice, SILVESTRI Dominique, FABRIZY Bernard, BERTOLUCCI Marie Christine, UGOLINI Nuria, LOMBARDO Florence, CAMUZAT Alexandre, DARNAUD Laure, CASANOVA Jean-Pierre, PORTA Marine

3 Membres absents excusés (procurations) :

BATTESTI Gilles a donné procuration à BIAGGINI Jean

CROCE-AJACCIO Catherine a donné procuration à FINI René

VEISON MARCELLI Nathalie a donné procuration à SIMONI-PIACENTINI Céline

9 Absents : MALAFONTE Christine, MURATI Carine, MALPELI Stéphane, GIAFFERI Michael, LECA Jean Louis, SIMONI Pierre Baptiste, NAPPO Michelle, FICO Aurélie, MARTEL Enzo.

Madame UGOLINI Nuria est nommée secrétaire.

Objet de la délibération

Plan de Financement :
Extension de la Maison des Arts et de la Culture de Furiani.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29, Madame DARNAUD Laure, conseillère municipale déléguée à la Culture et au Patrimoine, rappelle que la Maison des Arts et de la Culture a été construite en 1994. Elle comprend une bibliothèque, une salle de spectacle et une salle de réalité virtuelle. Cet établissement présentant un atout majeur pour la Commune, l'objet du projet d'extension est d'amplifier cette offre culturelle à travers la création de deux salles de type modulable et d'une capacité d'accueil de 30 et 48 places. Ces salles accessibles aux personnes à mobilité réduite pourront permettre des projections cinématographiques, la programmation de spectacles ainsi que l'organisation de conférences.

Le coût estimatif de l'opération s'élève à 1 892 143,10 € H.T.

La durée prévisionnelle des travaux est de 16 mois.

Aussi, il est proposé aux membres de l'assemblée délibérante d'autoriser l'opération « Extension de la Maison des Arts et de la Culture » et d'adopter le plan de financement ci-après :

	Taux de participation	Montant subvention
Etat	31 %	586 564,361€
Collectivité de Corse	31 %	586 564,361€
Centre National du Cinéma	17 %	321 664,327
Fonds propres communaux	21 %	397 350,051€
TOTAL		1 892 143,10 €

OUI l'exposé de Madame DARNAUD Laure, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

ADOPTÉ

- L'opération « Extension de la Maison des Arts et de la Culture » ainsi que le tableau ci-dessus exposé.

AUTORISE

- Le Maire ou son Représentant à signer tout document afférent à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

LE MAIRE
Michel SIMON PIETR

